

# DÉLIBÉRATION

202201\_D1

L'an deux mille vingt deux, le vingt janvier à 12:00, le Comité Syndical du SITPI s'est réuni à la maison des associations, 29 avenue du Maquis de l'Oisans à Pont de Claix, sous la présidence de Monsieur Sam TOSCANO, Président.

**Présent(e)s :**

M. Sam TOSCANO, M. Aurélien FARGE, M. Daniel BESSIRON, Mme Elisabeth HERNANDEZ, M. Colin JARGOT, M. Mebrok BOUKERSI, M. Franck LONGO, M. Frédéric QUANTIN, Mme Anne-Sophie CHARDON, M. Joseph VIRONE

**Absent(e)s excusé(e)s :**

Mme Laëtitia RABIH, M. Saïd QEZBOUR, M. Jérôme RUBES, M. Christophe BRESSON, M. Saïd BOUDJEMA, Mme Amandine DEMORE

**Objet :** Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 04/11/2021

**Rapporteur :** Sam TOSCANO

Monsieur le Président communique à l'assemblée le compte-rendu du dernier Comité Syndical, qui s'est tenu le jeudi 4 novembre 2021 à Fontaine.

Il invite le Comité Syndical à en délibérer.

**Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le Président,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le compte-rendu du Comité Syndical du jeudi 4 novembre 2021.

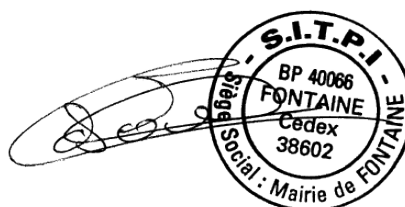
La délibération est adoptée à 7 voix pour.

Abstention : 2

Fait et délibéré à Pont de Claix les jour, mois et an que dessus.

Monsieur le Président,

Sam TOSCANO



# DÉLIBÉRATION

202201\_D2

L'an deux mille vingt deux, le vingt janvier à 12:00, le Comité Syndical du SITPI s'est réuni à la maison des associations, 29 avenue du Maquis de l'Oisans à Pont de Claix, sous la présidence de Monsieur Sam TOSCANO, Président.

**Présent(e)s :**

M. Sam TOSCANO, M. Aurélien FARGE, M. Daniel BESSIRON, Mme Elisabeth HERNANDEZ, M. Colin JARGOT, M. Mebrok BOUKERSI, M. Franck LONGO, M. Frédéric QUANTIN, Mme Anne-Sophie CHARDON, M. Joseph VIRONE

**Absent(e)s excusé(e)s :**

Mme Laëtitia RABIH, M. Saïd QEZBOUR, M. Jérôme RUBES, M. Christophe BRESSON, M. Saïd BOUDJEMA, Mme Amandine DEMORE

**Objet :** Compte-rendu des actes de gestion du Président

**Rapporteur :** Sam TOSCANO

---

Monsieur le Président communique au Comité Syndical les décisions et actes de gestion pris depuis le dernier Comité Syndical en vertu de la délégation permanente qui lui a été donnée par le Comité Syndical par délibération n°202007\_D7 du 27 juillet 2020.

Il invite le Comité Syndical à en prendre acte.

**Vu** l'article L2122-22, L2122-23 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n°202007\_D7 du 27 juillet 2020 portant délégation du Comité Syndical au Président,

**Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le Président,

- **PREND ACTE** des décisions et actes de gestion mentionnés dans l'annexe de cette délibération.

La délibération est adoptée à 7 voix pour.

Contre : 2

Fait et délibéré à Pont de Claix les jour, mois et an que dessus.

Monsieur le Président,

Envoyé en préfecture le 20/01/2022

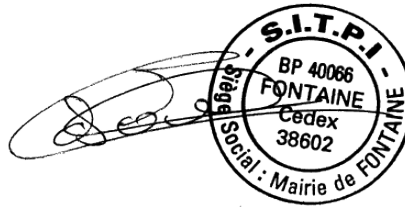
Reçu en préfecture le 20/01/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 038-253800700-20220120-202201\_D2-DE

Sam TOSCANO



# DÉLIBÉRATION

202201\_D3

L'an deux mille vingt deux, le vingt janvier à 12:00, le Comité Syndical du SITPI s'est réuni à la maison des associations, 29 avenue du Maquis de l'Oisans à Pont de Claix, sous la présidence de Monsieur Sam TOSCANO, Président.

**Présent(e)s :**

M. Sam TOSCANO, M. Aurélien FARGE, M. Daniel BESSIRON, Mme Elisabeth HERNANDEZ, M. Colin JARGOT, M. Mebrok BOUKERSI, M. Franck LONGO, M. Frédéric QUANTIN, Mme Anne-Sophie CHARDON, M. Joseph VIRONE

**Absent(e)s excusé(e)s :**

Mme Laëtitia RABIH, M. Saïd QEZBOUR, M. Jérôme RUBES, M. Christophe BRESSON, M. Saïd BOUDJEMA, Mme Amandine DEMORE

**Objet :** Remboursement de charges du budget annexe au budget principal

**Rapporteur :** Jérôme RUBES

---

**Vu** les délibérations n° 201406\_D07 du 26 juin 2014 et n°201801\_D3 du 18 janvier 2018 fixant les modalités de remboursement par le budget annexe de certaines dépenses relatives à la réalisation de prestations de service supportées par le budget principal,

**Considérant**, dans un souci de sincérité budgétaire et comptable, la nécessité d'affecter au budget annexe «Prestations de service» certaines dépenses supportées par le budget principal,

**Considérant** les modifications intervenues depuis la délibération n° 201801\_D3,

**Le Comité Syndical, après avoir entendu cet exposé,**

**Après en avoir délibéré,**

**Autorise** le Président à affecter pour l'année 2021 les dépenses de personnel et de fonctionnement général du budget principal vers le budget annexe «Prestations de service» selon les critères définis plus haut, à savoir :

- **Dépenses de personnel** : 2/3 ETP, correspondant à la réalisation des activités d'éditique et de prestations d'hébergement et d'exploitation, et valorisé à **38 000 €**.
- **Dépenses de fonctionnement général** : Un forfait de dépenses d'administration générale de **3.000 €**.

**Indique** que ces modalités de remboursement s'appliquent pour les dépenses de l'exercice 2021 uniquement.

**Autorise** le président à signer toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à 8 voix pour.

Contre : 2

Envoyé en préfecture le 20/01/2022

Reçu en préfecture le 20/01/2022

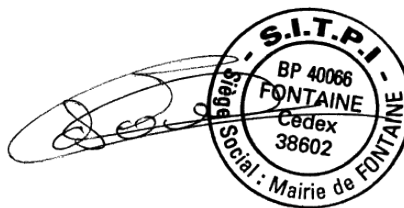
Affiché le

**SLO**

ID : 038-253800700-20220120-202201\_D3-DE

Fait et délibéré à Pont de Claix les jour, mois et an que dessus.

Monsieur le Président,  
Sam TOSCANO



# DÉLIBÉRATION

202201\_D4

L'an deux mille vingt deux, le vingt janvier à 12:00, le Comité Syndical du SITPI s'est réuni à la maison des associations, 29 avenue du Maquis de l'Oisans à Pont de Claix, sous la présidence de Monsieur Sam TOSCANO, Président.

## Présent(e)s :

M. Sam TOSCANO, M. Aurélien FARGE, M. Daniel BESSIRON, Mme Elisabeth HERNANDEZ, M. Colin JARGOT, M. Mebrok BOUKERSI, M. Franck LONGO, M. Frédéric QUANTIN, Mme Anne-Sophie CHARDON, M. Joseph VIRONE

## Absent(e)s excusé(e)s :

Mme Laëtitia RABIH, M. Saïd QEZBOUR, M. Jérôme RUBES, M. Christophe BRESSON, M. Saïd BOUDJEMA, Mme Amandine DEMORE

**Objet :** Décision Modificative n°3 sur le Budget Annexe

**Rapporteur :** Jérôme RUBES

Il y a lieu de procéder à des réajustements de crédits du budget annexe « Prestations de service » afin de pouvoir clore l'exercice 2021 de ce budget.

*Liste des inscriptions budgétaires DM3 du Budget annexe PRESTATIONS DE SERVICE.*

| Section | Chapitre | Article | Libellé                                                  | Sens    | Montant    |
|---------|----------|---------|----------------------------------------------------------|---------|------------|
| F       | 62       | 62871   | Remboursement de frais à la collectivité de rattachement | Dépense | + 3 000 €  |
| F       | 62       | 6215    | Personnel affecté par la collectivité de rattachement    | Dépense | + 28 000 € |
| F       | 70       | 70688   | Autres prestations de service                            | Recette | + 31 000 € |
| F       | 042      | 6811    | Dotation aux amortissements des immobilisations          | Dépense | + 1 230 €  |
| F       | 62       | 6261    | Frais d'affranchissement                                 | Dépense | - 1 230 €  |
| I       | 040      | 28183   | Amortissements du matériel de bureau                     | Recette | + 1 230 €  |
| I       | 21       | 2183    | Matériel de bureautique et informatique                  | Dépense | + 1 230 €  |

**Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la Décision Modificative budgétaire n°3/2021 du Budget annexe « Prestations de service ».

Envoyé en préfecture le 20/01/2022

Reçu en préfecture le 20/01/2022

Affiché le

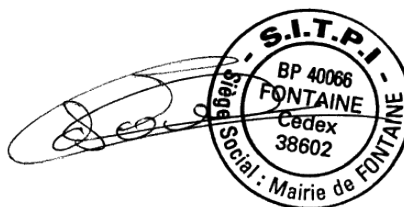
**SLO**

ID : 038-253800700-20220120-202201\_D4-DE

La délibération est adoptée à 7 voix pour.  
Contre : 2

Fait et délibéré à Pont de Claix les jour, mois et an que dessus.

Monsieur le Président,  
Sam TOSCANO



# DÉLIBÉRATION

202201\_D5

L'an deux mille vingt deux, le vingt janvier à 12:00, le Comité Syndical du SITPI s'est réuni à la maison des associations, 29 avenue du Maquis de l'Oisans à Pont de Claix, sous la présidence de Monsieur Sam TOSCANO, Président.

**Présent(e)s :**

M. Sam TOSCANO, M. Aurélien FARGE, M. Daniel BESSIRON, Mme Elisabeth HERNANDEZ, M. Colin JARGOT, M. Mebrok BOUKERSI, M. Franck LONGO, M. Frédéric QUANTIN, Mme Anne-Sophie CHARDON, M. Joseph VIRONE

**Absent(e)s excusé(e)s :**

Mme Laëtitia RABIH, M. Saïd QEZBOUR, M. Jérôme RUBES, M. Christophe BRESSON, M. Saïd BOUDJEMA, Mme Amandine DEMORE

**Objet :** Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget

**Rapporteur :** Jérôme RUBES

**Vu** les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

**Vu** l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

**Considérant** le vote du budget primitif 2022 au premier trimestre 2022 et le besoin de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services ;

**Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'ouverture anticipée des crédits en investissement au titre du budget 2022, selon la ventilation présentée ci-dessous.

| Chapitre | BP 2021   | Ouverture par anticipation proposée |
|----------|-----------|-------------------------------------|
| 20       | 144 610 € | 25 000 €                            |

La délibération est adoptée à 8 voix pour.

Contre : 2

Fait et délibéré à Pont de Claix les jour, mois et an que dessus.

Monsieur le Président,

Envoyé en préfecture le 20/01/2022

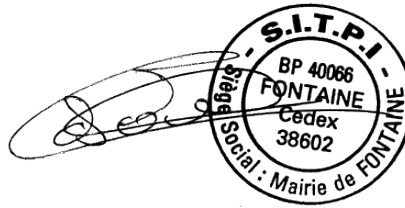
Reçu en préfecture le 20/01/2022

Affiché le

**SLO**

ID : 038-253800700-20220120-202201\_D5-DE

Sam TOSCANO



# DÉLIBÉRATION

202201\_D6

L'an deux mille vingt deux, le vingt janvier à 12:00, le Comité Syndical du SITPI s'est réuni à la maison des associations, 29 avenue du Maquis de l'Oisans à Pont de Claix, sous la présidence de Monsieur Sam TOSCANO, Président.

## Présent(e)s :

M. Sam TOSCANO, M. Aurélien FARGE, M. Daniel BESSIRON, Mme Elisabeth HERNANDEZ, M. Colin JARGOT, M. Mebrok BOUKERSI, M. Franck LONGO, M. Frédéric QUANTIN, Mme Anne-Sophie CHARDON, M. Joseph VIRONE

## Absent(e)s excusé(e)s :

Mme Laëtitia RABIH, M. Saïd QEZBOUR, M. Jérôme RUBES, M. Christophe BRESSON, M. Saïd BOUDJEMA, Mme Amandine DEMORE

**Objet :** Débat d'orientations budgétaires 2022

**Rapporteur :** Jérôme RUBES

---

Le cadre légal, le contexte budgétaire national, ainsi que les orientations générales du SITPI pour son projet de budget primitif 2022, sont définis dans le rapport annexé à la présente délibération, lequel constitue le support du débat d'orientation budgétaire 2022 du SITPI.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et L.5211-36,

**Vu** le rapport sur les orientations budgétaires du SITPI annexé à la présente délibération,

**Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu l'exposé, et après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE :**

- de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) du SITPI pour l'exercice 2022 lors de la séance du Comité Syndical du 20 janvier 2022, sur la base du rapport sur les orientations budgétaires annexé à la présente délibération,

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.

La délibération est adoptée à 7 voix pour.

Contre : 2

Envoyé en préfecture le 20/01/2022

Reçu en préfecture le 20/01/2022

Affiché le

**SLO**

ID : 038-253800700-20220120-202201\_D6-DE

Fait et délibéré à Pont de Claix les jour, mois et an que dessus.

Monsieur le Président,  
Sam TOSCANO

